

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRACES DE FLUOPYRAM DANS L'EAU - LE PRÉFET A TENU UNE RÉUNION AVEC LES ÉLUS EN TOUTE TRANSPARENCE

Arras, le 4 février 2026

En raison du signalement de la présence de Fluopyram dans l'eau destinée à la consommation humaine, François-Xavier LAUCH, préfet du Pas-de-Calais, a réuni le 4 février 2026 les maires de 23 communes concernées, en présence des services de l'État compétents et des responsables de la production et de la distribution de l'eau.

Le contrôle sanitaire de l'eau du robinet mis en œuvre par l'agence régionale de santé (ARS) a permis d'identifier des traces de Fluopyram dans l'eau distribuée dans 23 communes du Pas-de-Calais. Ce pesticide autorisé au niveau européen est recherché depuis 2025.

Lors de cette réunion, le préfet a rappelé qu'au regard des résultats des surveillances mises en œuvre, aucune restriction d'usage n'a été décidée. ***L'eau du robinet peut donc être consommée.***

Les organismes en charge de la production et de la distribution de l'eau ont pour autant engagé des actions destinées à ramener les concentrations en Fluopyram en dessous de la limite de qualité de 0,1 microgramme par litre. La surveillance des captages concernés a par ailleurs été renforcée.

L'État accompagnera les collectivités et les gestionnaires dans la mise en œuvre des solutions techniques nécessaires, avec l'appui de l'Agence de l'eau Artois-Picardie et de la Banque des territoires.

Le préfet du Pas-de-Calais réaffirme :

1. Sa volonté d'une transparence totale sur les résultats des analyses. Les maires et les responsables de la distribution de l'eau sont destinataires des bulletins sanitaires et l'ensemble des données est rendu public et accessible sur data.gouv.fr. Tous les bulletins sanitaires sont consultables sur le site du ministère de la santé sur oro.bnrt.sante.gouv.fr. De plus, le préfet a chargé les personnes responsables de la production ou de la distribution de l'eau (PRPDE) de tenir les particuliers informés.

Service départemental de la communication interministériel

Rue Ferdinand Buisson
622020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62

2. L'engagement des services de l'État dans la protection de la santé publique et dans l'accompagnement des territoires concernés. À ce titre, une réunion de suivi sera tenue dans 3 mois.



Service départemental de la communication interministérielle

Rue Ferdinand Buisson

62020 ARRAS Cedex 9

Tél : 03 21 21 20 05

Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62